

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

N° 17 du 2 Mars 2017

Présents : Bernard FERRET, Maire - Sandra VICENTE et Gilles FORT, Adjoint
Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Christine DURIEZ, Sébastien ALAUZET, Grégory FABRE, Lorraine FONVIELLE, Vincent CLASSINE, Emmanuel BISTES

Absentes Excusées : Manon ISSERTE, Corinne MALBERT

Procurations : Vincent CLASSINE à Bernard FERRET, Patricia VELLARINO à Véréna VOIRINO

Secrétaire de Séance : Christine DURIEZ

Date de la convocation : 22 février 2017

Approbation du Dernier CR du conseil N° 16 du 25 Janvier 2017

Délibérations :

- **Adhésion au contrat groupe avec le Centre de Gestion** pour la prise en charge des risques financiers liés à la protection sociale statutaire.

Il est rappelé que, contrairement au secteur privé où la sécurité sociale prend en charge le salaire pendant les arrêts maladie, dans la fonction publique territoriale, c'est à la collectivité de prendre en charge la couverture du risque.

Suite à un nouvel appel d'offre, le Centre de Gestion a changé de prestataire. C'est AXA France qui couvre les risques à la place de la SOFCAP. Nous profitons de l'occasion pour modifier nos options de contrat. Jusqu'alors ce dernier couvrait uniquement le salaire brut sans les charges patronales ni les primes, pour une cotisation annuelle de 7619,52€ (2016) et prévision 8372€ pour 2017, et ceci pour 7 agents titulaires.

Depuis la fusion des communautés de communes, deux agents titulaires ont été transférés à la nouvelle agglomération. De fait, 5 agents titulaires restent concernés. Aujourd'hui, il nous est proposé un tarif à charge comprenant les primes et une partie des charges patronales, avec différents taux de franchise, qui prend effet au 1^{er} Janvier 2017. Il est indexé sur un pourcentage de la masse salariale. Notre choix s'est porté sur une couverture maximum qui prend en compte les charges salariales et les primes pour un montant de cotisation proche de 9000€. Les options peuvent être modifiées tous les ans.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération sur l'approbation du compte administratif du budget assainissement**

Assainissement 2016 fonctionnement			
Dépenses de fonctionnement 2016		Dépenses de fonctionnement 2016	
Eau Et ASSAINISSEMENT	152,78	Quote part amort sub	1 591,30
Énergie Électricité	1 257,95	redevances raccordement	1 200,00
entretien et réparation	4 011,59	Redevance d'assainissement	38 693,07
Reversement redevance Adour Garonne	3 842,00	Redevance modernisation	3 682,72
Dotation au amortissements Laval Bourdet	10 000,00	Aide performance épuratoire	3 669,00
Intérêts des emprunts	2 164,47	Produit Exeptionnel	0,01
Charges exceptionnelles	603,31		
Résutat d'exploitation	26 803,10		
Total Dépenses de fonctionnement	48 835,20	Total dépenses	48 836,10

Budget investissement 2016			
Dépenses		Recettes	
frais d'étude	6 242,40	subvention Adour Garonne Étude	432,00
Étang de lagunage	3 204,00	subvention conseil général et Adour Garon	2 094,60
épandage	23 414,44	Excédent reporté section fonctionnement N-1	32 931,04
Amort sub d'équipement	1 591,30	Amortissement	10 000,00
Remboursement d'Emprunt	17 112,16	Déficit d'investissement	6 106,66
	51 564,30		51 564,30

- **Délibération sur les reports à nouveau du budget assainissement**

Le résultat du budget du compte de fonctionnement est transféré dans son intégralité en recette au budget d'investissement 2017

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération et présentation des travaux 2017** "création des nouveaux étangs de lagunage" et lancement de l'appel d'offre. La délibération porte sur le plan de financement et les demandes de subventions.

Il serait opportun de lancer, dans la foulée, les travaux de remise en état du réseau de la route de Laval (voir compte-rendu de la réunion du 27.01.2017), travaux qui peuvent également être subventionnés à hauteur de 35%. Les travaux d'étanchéité du réseau route de Laval doivent être préalablement réalisés avant la réfection de la route qui se dégrade. Il conviendrait aussi de réfléchir pour passer cette voie communale en agglomération et d'y inclure, avec la réfection de la chaussée, un busage de fossé avec la création d'un cheminement piétonnier.

Chiffrage pour la création des nouveaux étangs.

Budget		
	€HT	
STEP	400 000	
2 PR STEP	70 000	
création PL eau et électricité	6 000	
rehab site lagune 2	16 000	
	492 000	
essais réception réseau	14 000	
achat terrain/bornage/notaire	25 900	
études diverses	39 900	
	€ HT	€ TTC
Total opération	531 900	638 280
Subventions en capital AEAG	297 072	297 072
Subvention en capital CG	40 000	40 000
Reste à financer	194 828	301 208

Il manque à faire le chiffrage pour les travaux d'étanchéité de la route de Laval.

L'étude faite par notre maître d'œuvre démontre que notre budget assainissement peut supporter les deux investissements en parallèle sans incidence sur le prix de la prestation auprès des usagers. Le montant du capital restant dû de l'emprunt n'est plus que de 36 331,44€ au 31.12.2016.

Approuvé par douze voix pour et une abstention

- **Présentation du budget primitif 2017** du budget assainissement

Approuvé par douze voix pour et une abstention

- **procédure d'expropriation et déclaration d'utilité publique**

Ruine "de La Cruz" : Nous avons délibéré le 20 décembre 2016 afin d'engager la procédure d'expropriation et de solliciter la déclaration d'utilité publique. Le préfet nous demande de délibérer pour préciser les modalités de la phase de consultation du public, (durée, jours et heures tenue du registre...).

Approuvé à l'unanimité

- **Demande de subventions** : Pour prétendre dans ce projet à des aides, il est nécessaire de proposer un plan de financement.

Deux options se présenteront à nous, en fonction du retour des demandes de subventions.

*Soit le FSIPL est au rendez-vous avec un taux de subvention proche des 35% du projet. Le reste à la charge de la commune se finance par un apport de fonds propres raisonnables, plus les loyers. Nous pouvons espérer un amortissement sur 15 ans, et rester maître d'ouvrage.

*Ou bien faire appel à SOLIHA qui prend en charge le projet de A à Z et nous restitue le bâtiment à la fin de son amortissement. Ce sera nécessairement plus long.

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF en PLUS CREATION MAISON 84 M ² SENOULLAC		
Charge foncière	30 000 €	
Montant des travaux HT	109 200 €	
Montant des travaux TTC	114 660 €	
Montant total de l'opération	144 660 €	
Subvention T&D LLS	8 000 €	sur la base du règlement actuel
Fds concours TEPcv	12 000 €	Si logement en étiquette C
FSIPL	32 760 €	
Fonds propres	30 000 €	
Eco-prêt CDC sur rénovation énergétique	15 000 €	Emprunt sur 15 ans à 0,25% (livret A - 75 points de base)
Prêt PAM de la CDC	46 900 €	Emprunt sur 15 ans à 1,5% (livret A + 60 points de base)
Loyers annuels	5 238 €	Sur la base d'un loyer de 450 € par mois et d'une vacance annuelle et d'impayés de 3%
Amortissement prêt	1 020 €	
Amortissement prêt	3 515 €	
Frais (gestion, assurance, TFPB, PGR,...)	450 €	Gestion : 50 € / an ; Assurance : 100 € / an ; 300 € de PGR
Recettes annuelles communales	253 €	

M LAUTIER Bernard nous propose son "bistrot clandestin" pour 1 € en échange d'un bail à location de trente ans du petit garage attenant à l'église. Vu le contexte, le conseil accepte d'étudier la proposition à la seule et unique condition qu'il puisse être valablement garanti et conditionné.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Affaire Tournier / Mairie (D.I.A sur terrain zone AU du Plu.)

Après l'audience du Tribunal Administratif de Toulouse du 18 Janvier 2017, Madame le Rapporteur Public a écarté les irrecevabilités présentées par notre avocat et a estimé pour sa part, que, tant la délibération que l'arrêté du Maire étaient illégaux. En effet, le conseil municipal a pris une délibération alors qu'une délégation avait déjà été consentie au maire. Le maire avait donc la compétence et il n'y avait donc pas lieu de délibérer.

En ce qui concerne l'arrêté, Madame le Rapporteur Public a estimé que l'arrêté était lié à la délibération du conseil municipal et que la motivation n'était pas suffisante.

En conséquence, la vente sera annulée.

Étude thermique des bâtiments

Depuis plus d'un an, Gilles FORT suit un dossier d'étude thermique de nos bâtiments communaux et principalement les bâtiments scolaires, fortement énergivores et donc coûteux. Avec l'aide de M. NOULLEZ de la communauté d'agglomération Tarn et Dadou, et de Mme DELRIEU de Trifyl, il nous est proposé une solution de chauffage au bois (plaquettes ou granulés à définir, voir étude jointe). Au-delà de l'économie d'énergie, il y a la possibilité de sortir la cuve de gaz de la cour d'école avec tous les risques que cela représente

Il est possible, en plus de l'aide obtenue par la communauté d'agglomération Tarn et Dadou, de demander un complément à la DETR et inclure dans ce projet, telles les recommandations de l'étude, le changement des fenêtres de la partie maternelle plus un complément d'isolation par laine de roche soufflée sur l'ensemble des bâtiments scolaires, ainsi que l'agrandissement de la maternelle et le changement de ou des portes d'entrée (Plan Ad'ap) .

Licenciement pour inaptitude physique

L'arrêt pour maladie ordinaire d'un de nos agents est arrivé à son terme des 2 ans au 15/01/2017. Cette personne avait donc été vue par le comité médical du centre de gestion en date du 12/12/2016 pour analyser sa capacité éventuelle à reprendre ou pas le travail. Nous avons au préalable proposé un reclassement avec fiche de poste aménagé et réduction de son temps de travail (solution préconisée par le médecin lors d'une précédente visite) afin de lui permettre d'arriver à l'âge de la retraite dans les meilleures conditions possibles. Mais l'équipe médicale a conclu à "une inaptitude totale et définitive à tout poste, avec licenciement au 15/01/2017". La seule condition à l'issue est le licenciement de notre agent pour inaptitude physique. Sandra VICENTE, représentant la mairie, a rencontré cet agent pour donner et discuter des conclusions. Tout a été validé d'un commun accord, mais, au vu de la date d'information du résultat et du temps de la procédure, le licenciement interviendra en date officielle du 15/03/2017.

Donation du matériel de l'association "La Quarantaine c'est Fou " à la Mairie

Création d'un comité des fêtes (suite)

La réflexion du 11 janvier s'est poursuivie le 10 février. Une quarantaine de personnes de tout âge étaient présentes, dont des représentants de diverses associations (APE, Génération Mouvement etc...). Malgré quelques accrocs dus à un manque de préparation, ainsi qu'une mauvaise interprétation de l'objet de la réunion (ce n'était pas une assemblée constitutive), la grande motivation était de mise.

Nous avons eu la satisfaction de voir que beaucoup sont prêts à s'investir. **Le but de la mairie semble atteint. Le comité des fêtes prend forme. La commune apportera tout son soutien à ce nouveau comité sénouillacois (comme elle le fait avec les autres associations), mais ce comité sera indépendant et entièrement maître des activités qu'il mettra en place.** De nombreuses idées ont émergé de ces deux réunions.

Un groupe motivé s'est réuni à fin d'élaboration des statuts à soumettre à la prochaine assemblée constitutive et d'un calendrier d'animation 2017.

L'assemblée générale constitutive a eu lieu ce mercredi 1^{er} mars, les statuts proposés ont été validés à l'unanimité des membres présents ou représentés (30 membres). Les manifestations à venir sont la fête de la Saint Pierre, les 24 et 25 Juin ; le marché gourmand, le 2 septembre ; le vide grenier, le 23 septembre et le primeur, le 18 novembre.

Aménagement du centre bourg

Même si le projet ne démarre pas en 2017, il est important de se positionner sur une maîtrise d'œuvre. Certains points d'aménagement (réseaux d'eau, télécom, électricité, voirie départementale, autorisation agglomération) demandent une réflexion en amont. Il en va de même avec le financement et les demandes de subventions. Nous devons affiner le chiffrage et proposer notre projet aux organismes liés aux réseaux.

Point sur la voirie 2017

Rencontre avec M. BADOUC (maître d'œuvre des travaux SIVU) : Sur les travaux 2016, des réserves ont été émises sur la route des Palisses, ainsi que le point à temps posé par la société Colas. Prévisions pour 2017, avec le SIVU : Chemin des Maurices, lotissement 1 (Bellevue), lotissement 2 (Ballaran), chemin du Matet, les Lizes Hautes et fin du chemin du Gayou. Travaux à faire par la mairie : Busage route de Lincarque.

A prévoir également le projet de numérotation des maisons et de dénomination des routes.

Formation des élus

Christine DURIEZ a assisté à une formation sur la gestion des animaux dans la commune (nouveaux animaux de compagnie, chiens errants, animaux domestiques en liberté.....)

Un dossier d'information est mis à disposition à la mairie.

Signature de la convention de gestion avec la communauté d'agglomération pour l'exercice du scolaire et périscolaire

L'enveloppe qui nous sera rendue est de 99 500€ en fonctionnement.

Changement de locataires aux logements du "Presbytère".

Bourse aux jouets puériculture et vêtements le dimanche 26 Mars 2017.

Fin de séance à 00h00.

Prochain conseil le mardi 28 mars 2017 à 20 h.